

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR / SESSION 2009

FILIERES TERTIAIRES :

- ASSURANCE
- ASSISTANT DE GESTION PME-PMI
- BANQUE
- COMMUNICATION D'ENTREPRISE
- FINANCES-COMPTABILITE
- GESTION COMMERCIALE
- GESTION HOTELIERE
- GESTION TOURISTIQUE ET HOTELIERE
- GESTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
- GESTION D'EXPLOITATION AGRICOLE
- ARCHIVISTIQUE
- SECRETARIAT BUREAUTIQUE
- SECRETARIAT DE DIRECTION BILINGUE
- SECRETARIAT DES CARRIERES JURIDIQUES ET JUDICIAIRES
- SECRETARIAT MEDICAL
- TOURISME ET LOISIRS
- TRANSIT-TRANSPORT
- TRANSPORT ET LOGISTIQUE
- CARRIERES JURIDIQUES ET JUDICIAIRES
- PROFESSIONS IMMOBILIERES
- DOCUMENTALISTE
- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

EPREUVE :

**ECONOMIE**

Durée de l'épreuve : 3 Heures

Coefficient de l'épreuve : 3

**Document : QUAND LES MOINS AVANCES RENCONTRENT  
LES TRES ENDETTES**

L'initiative en faveur des pays très endettés (PPTE) a été lancée en septembre 1996. Il s'agit d'un effort concerté de l'ensemble des donateurs et des créanciers multilatéraux en vue de résoudre le problème de la dette extérieure des pays pauvres. La première initiative n'a cependant pas été à la hauteur des espérances, de sorte qu'elle a fait l'objet d'une révision à la fin 1998.

Les chefs d'Etat et de gouvernement réunis au sommet du G7 en 1999 à Cologne ont convenu de créer une seconde initiative afin d'accélérer, d'approfondir et d'élargir les mesures d'allègement de la dette. L'initiative PPTE II prévoit un allègement plus important et plus rapide pour un plus grand nombre de pays, le principe de la rétroactivité ainsi que le conditionnement de l'allègement de la dette, à la lutte contre la pauvreté. L'initiative PPTE II porte à la fois sur les dettes bilatérales et multilatérales. Cette révision a fait passer le budget de l'initiative de 13 milliards à quelque 27 milliards de dollars américains.

La campagne du millénaire a-t-elle été un échec ? Selon un fonctionnaire de l'UE, pour simpliste que soit ce raisonnement, force est de constater que la coalition des ONG a mis une telle pression sur les hommes politiques que ceux-ci n'ont pas eu d'autre solution que d'agir. Les donateurs internationaux ont été contraints de s'asseoir à une même table et de réfléchir à la manière de résoudre le problème de la dette. Le lancement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), sous l'impulsion de donateurs de premier plan tels que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, fut le principal résultat de cette concertation. Il

a ensuite été renforcé par l'adoption de l'initiative PPTE II, qui inscrit la pauvreté au premier rang des priorités de l'aide internationale au développement et qui liait l'allègement de la dette aux cadres stratégiques nationaux de lutte contre la pauvreté (CSLP).

La conférence de mai sur les PMA sera pour les décideurs l'occasion de faire le bilan de ce qui a été réalisé jusqu'à présent et de ce qui reste à faire, et de mettre réellement le problème de la dette en perspective. En effet, celui-ci est complexe et très controversé, mais la plupart des observateurs conviennent que son annulation n'ouvrira pas pour autant les portes du paradis économique aux pays pauvres et qu'on ne peut réduire le développement à une seule question, fut-elle brûlante.

Rares sont les économistes qui remettraient en question la nécessité du principe de l'endettement. Il s'agit en effet d'un rouage essentiel de l'économie mondiale. Sans emprunts, les Etats éprouveraient beaucoup de difficultés à financer leurs grands projets d'infrastructures, les chefs d'entreprise à faire tourner leur société, les ménages à acheter un logement, etc. L'endettement devient problématique lorsque le montant des échéances à rembourser dépasse les revenus disponibles. L'analyse de la situation actuelle montre qu'environ deux tiers des PMA supportent une charge de la dette ingérable. La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a publié un rapport sur les PMA en 2000, en guise de préparation à la conférence du mois de mai à Bruxelles. Intitulé « Aide, flux financiers privés et endettement extérieur : le défi du financement du développement dans les PMA, » il montre que le fardeau persistant de la charge de la dette extérieure est tel que les pays pauvres éprouvent les pires difficultés à sortir du piège des bas revenus. Il place en effet de nombreuses entraves au développement et aux investissements intérieurs : il absorbe les réserves de devises, il rétrécit le potentiel d'importation de biens d'équipement et il engloutit les ressources budgétaires normalement réservées à la santé, à l'éducation et aux autres services publics de base. Il détériore la réputation des pays endettés et décourage les investisseurs potentiels. Enfin, des entreprises qui pourraient être rentables axent la majeure partie de leurs efforts sur l'accès aux marchés internationaux des capitaux.

La CNUCED se montre très critique à l'égard de ce qu'elle décrit comme l'ambivalence entre l'assistance et le service de la dette. On lit dans son rapport que l'allègement de la dette est de plus en plus considéré comme une forme parmi d'autres d'assistance au développement et que, dans la réalité, celle-ci sert souvent à financer celui-là. Les créanciers-donateurs officiels ne résistent pas à la tentation de conditionner leur aide au remboursement d'une partie de leur créance. Les conséquences en sont désastreuses : les pays qui n'ont pas de difficultés à rembourser leur dette deviennent les grands oubliés de l'aide au développement, les budgets de certains projets se voient rabetés et l'aide réellement octroyée perd en efficacité puisque les bénéficiaires investissent toute leur énergie dans la résorption de leur endettement. L'ONG EURODAD (Réseau européen de la dette et du

développement) parle à ce propos d'un des grands scandales cachés du débat sur la dette...

Des affaires de corruptions et des constats de mauvaise gestion de l'allègement de la dette ont convaincu les donateurs qu'il fallait lier l'initiative PPTE aux cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.

Aujourd'hui, les donateurs officiels conviennent que le fardeau de la dette n'explique pas à lui seul le manque d'investissement dans le développement social. La Commission européenne, pour sa part, examine toujours la façon dont sont gérées les finances publiques d'un Etat avant de lui octroyer une aide financière destinée à soutenir une stratégie de lutte contre la pauvreté. Elle s'intéresse également à une série d'indicateurs (notamment les statistiques d'indicateurs sociaux tels que la fréquentation scolaire, la mortalité maternelle, etc) afin d'analyser les répercussions de l'allègement de la dette et de l'utilisation qui en sera faite. Kristian Schmidt, un proche collaborateur du commissaire européen au développement, Poul Nielson, déclare à ce propos : « allègement de la dette ne s'avère efficace que si les ressources libérées sont affectées à s'applique à intégrer une dimension plus sociale à la politique de développement ».

D'aucuns craignent que la politisation à l'extrême de la problématique n'encourage les donateurs à aller trop vite et à dilapider ainsi une possibilité en or de favoriser la lutte contre la pauvreté. « L'allègement de la dette est un formidable incitant que les donateurs peuvent exploiter pour contraindre les élites des pays en développement à faire œuvre utile. Le danger est de manier la carotte, si je puis dire, trop rapidement », a déclaré un responsable de l'UE, au *Courrier*. Les partisans d'un allègement conditionnel de la dette admettent qu'il n'est guère aisé d'utiliser les indicateurs susmentionnés dans la pratique. En effet, les pays les moins avancés ne disposent tout simplement pas d'office des statistiques et bon nombre d'entre eux sont tentés de « fabriquer » de bons résultats afin de séduire les donateurs.

Les ONG se méfient de la conditionnalité car elles estiment qu'elle rend l'initiative PPTE trop lourde du point de vue administratif et trop peu flexible pour répondre comme il le faudrait à des catastrophes humanitaires soudaines comme les inondations qui ont sévi au Mozambique...

Cette ONG propose d'intégrer à l'initiative PPTE un « mécanisme d'intervention de crise » qui permettrait d'instaurer un moratoire de deux ans sur le service de la dette en cas de catastrophe.

L'EURODAD estime en effet que l'initiative PPTE est trop lente, du fait même qu'elle est liée à un hypothétique avancement dans le contexte des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. L'allègement de la dette devrait selon elle être introduit immédiatement, via un mécanisme qui oriente les ressources ainsi dégagées vers la lutte contre la pauvreté. Cette approche a en tout cas fait ses preuves... L'allègement de la dette permet de faire des avancées sur le front de la réduction de la pauvreté et met les pays pauvres en mesure de commencer à appliquer leur cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Si un pays s'avère réellement trop corrompu ou trop instable pour gérer lui-même l'allègement de sa

dette, l'ONG va jusqu'à proposer la mise sous tutelle du service de la dette jusqu'à ce que les temps soient mûrs.

Auteur : GRETA HOPKINS

Source : Le COURRIER ACP-UE

Mai-Juin 2001 ; P 35-36

A l'aide du texte et de vos connaissances répondez aux questions :

### **ECONOMIE GENERALE**

1°) - Définissez

- a) – Moratoire
- b) – Service de la dette
- c) – Marché de capitaux
- d) – Dette multilatérale.

2°) – La Côte d'Ivoire est éligible à l'initiative PPTE.

- a) Qu'est-ce que l'initiative PPTE ?
- b) Quelles sont les conséquences de cet état de fait pour elle ?

3°) – Quel est le rôle de la CNUCED (Conférence des Nations Unis sur le Commerce et le Développement) ?

### **ECONOMIE ET ORGANISATION DES ENTREPRISES**

1°) - Définissez :

- a) – Stratégie
- b) – Investissement de portefeuille
- c) – Projet d'entreprise
- d) – Information

2°) – a) - Expliquez deux formes de participation des travailleurs aux prises de décision dans l'entreprise.

b) – Déterminez les conséquences pour l'entreprise.

3°) – « L'intranet va libérer les Directeurs des Ressources Humaines (D-R-H) »  
Comment ?

\*\*\*\*\*